

Il y a à Saillans 2 sites de compostage collectif :

- **au Jardin public (boulevard de l'Echo)** avec 5 bacs
- **au Point I (au sud du pont Algoud)** avec 4 bacs

La gestion de ces sites est tripartite :

- **La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - cœur de Drôme** :

Elle est dotée de la compétence gestion et valorisation des déchets. A ce titre, elle met en œuvre une politique de gestion des déchets en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTTECV) qui définit des objectifs ambitieux :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020),
- Réduire à 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025),
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025).

Elle assure une qualité convenable du matériel et gère si nécessaire le remplacement des bacs ou leur réparation.

Elle garantit l'approvisionnement régulier du broyat en lien avec la commune si besoin et avec le collectif d'usagers qui en fait la demande.

- **La commune de Saillans** :

Elle encourage la réduction des déchets à la source, le tri des déchets et l'implication citoyenne.

Elle autorise l'occupation de l'espace public qu'elle met gratuitement à disposition pour l'utilisation des sites de compostage.

Elle assure l'entretien du site en lien avec l'intercommunalité.

- **Le collectif d'habitants** :

Représenté par ses référents, personnes formées au compostage collectif selon le référentiel de l'ADEME, il a pour but d'utiliser et de gérer les sites de compostage collectif auquel il participe et ainsi d'encourager cette pratique sur la commune.

Les consignes d'utilisation des composteurs sont affichées à proximité. Ils sont à la disposition de tous.

Il est important pour notre environnement de réduire nos déchets et de les recycler !